

Observation n°165 du 12/04/2023

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Veillez trouver en pièce jointe le rapport dit "rapport Pracontal", réalisé par 15 experts ,sous l'auspice du Muséum National D'Histoire Naturelle de Paris , et qui demande que l'éolien soit fermement prohibé de tous les secteurs (et ils ne sont pas hélas si nombreux !) qui abritent encore les dernières Outardes canepetières de France.

Ce document vient en support de la contribution que nous vous avons envoyée précédemment et des nombreuses observations souvent très argumentées d'autres participants à cette enquête publique (voir par exemple la déposition de M. Alain ARMOUET, spécialiste de cet oiseau)

Il serait fâcheux et incompréhensible que ce rapport, rédigé par des scientifiques de haut niveau, sous les auspices d'un établissement prestigieux, ne soit pas suivi d'effet et que ses conclusions, quant à la stricte interdiction de parcs éoliens dans les zones "OUTARDES", ne soient pas respectées.

Nous vous sommes reconnaissant, par avance, de bien vouloir évoquer dans votre rapport ce document du MNHN et d'en souligner la forte valeur.

Vous en remerciant, veuillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de nos sentiments respectueux

Alain Giraud & Daniel Gioé, association SELT